

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____



DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Délibération n° DEL2020_10_11

Intitulé : AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE SEINE-MARITIME ACTANT DE LA CREATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL

Administration générale - Institution - Autres

*

L'an deux mille vingt , le quinze octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Ste Marie des Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 octobre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 octobre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 33 Représentés : 9

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE

Absents :

Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Madame Francoise DENIAU donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Eric CARPENTIER donne pouvoir à Madame Celine DAMBRY, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Remy PATIN donne pouvoir à Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur

Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Yvette DUBOC donne pouvoir à Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Marie Claude HERANVAL donne pouvoir à Madame Herleane SOULIER, Madame Charlotte MASSET donne pouvoir à Monsieur Michael DODELIN, Madame Dominique TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE,

Monsieur Vincent LEMETTAIS est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Claude BELLIN soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) apporte des soutiens financiers pour le fonctionnement et l'investissement des Relais d'Assistants Maternels (RAM). Le RAM « Le Jardin des Petits » devenant intercommunal au 1er novembre 2020, il convient de signer un avenant à la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF de Seine-Maritime afin que le bénéficiaire des soutiens financiers de la CAF soit désormais Yvetot Normandie.

Pour rappel, par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil communautaire avait autorisé le Président à signer une CTG avec la CAF de Seine-Maritime. Cette convention définit les modalités de coopération suivantes :

- une démarche proactive de la CAF à l'échelle de l'EPCI
- à partir d'un diagnostic partagé, un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants et des familles
- une convention de partenariat, un cadre de référence officialisé par la signature d'un accord

Cette CTG porte sur les trois items suivants :

- l'accès aux droits
- la petite enfance
- l'enfance et la jeunesse

La création d'un RAM intercommunal s'inscrit dans le cadre du diagnostic réalisé au titre de la petite enfance.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

Article unique – D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la CTG tel que présenté en annexe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération

Résultat du vote : à la majorité, avec :

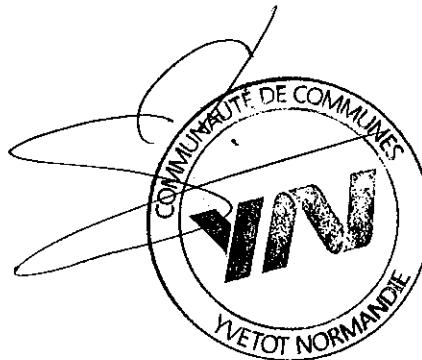
Pour : 41

Contre : 1

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 21/10/2020

Reçu en préfecture le 21/10/2020

Affiché le



ID : 076-247600620-20201015-DEL2020_10_11-DE